

Bulletin N°21 du 22 septembre 2021

Résumé de la semaine

Il a encore plu la semaine passée. Dans la majorité des cas, le stade 50% d'humidité du grain est atteint et **l'irrigation est terminée**. Pour les parcelles avec des variétés tardives ou des semis tardifs, il faut continuer à surveiller l'état hydrique des sols mais il y a des chances pour que l'irrigation ne soit plus nécessaire.

4 bassins sont en **alerte renforcée** (arrêté préfectoral non paru à la rédaction du bulletin) :

- **Argance.**
- **Merdereau + Orthe + Vaudelle.**
- **Vaige + Erve + Taude.**
- **Vive Parence.**

2 bassins sont en **alerte** :

- **Sarthe Médiante.**
- **Tusson + Anille + Veuve.**

😊 **Merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr**

4 bassins sont en **vigilance** :

- **Aune.**
- **Braye.**
- **Gée.**
- **Vègre.**

😊 **Rappel : toute manœuvre de vannes et d'ouvrages de moulins ou de retenues sur un bassin doit faire l'objet d'une déclaration et d'une information auprès des organismes assurant le suivi de l'étiage.**

Point météo






Météo de la semaine passée

Période du 15/09 au 21/09	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
Coulans sur Gée	6	12	69
Le Lude	11	15	79
St Rémy du Val	12	13	72
Volnay	17	12	70

Source : Weather Measures.

Il y a encore eu des petites pluies la semaine dernière. Les températures ont bien baissé. Par conséquent, la demande climatique est descendue à 1.9 mm/j.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 23/09	Vendredi 24/09	Samedi 25/09	Dimanche 26/09	Lundi 27/09
Temps					
T° min /max (°C)	10/24	10/25	12/20	12/22	13/15
Pluie (mm)	0	0	3.4	0	0.6
ETP (mm)	3	3	2	2	2
Vent (km/h)	5-15	5-10	5-10	5-20	5-35

Sources : Météociel/Weather Measures – Commune Le Mans

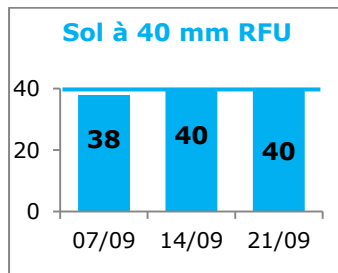
Pour les prochains jours, le soleil devrait laisser peu à peu la place aux nuages à partir de samedi. Le temps devrait se rafraîchir. La demande climatique passera de 3 à 2 mm/j.

Conseils sur la conduite de l'irrigation

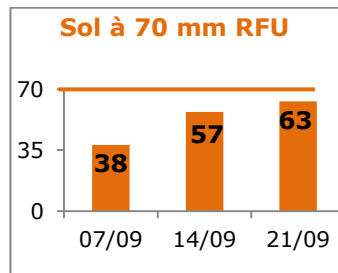
Les maïs vont du stade grains pâteux laiteux à grains vitreux. Tant que le grain n'a pas atteint 50 à 45% d'humidité, il faut continuer à surveiller l'état hydrique de son sol. En dessous de 45% d'humidité du grain, il n'y a plus de gain de rendement à attendre, l'irrigation doit s'arrêter.

Rappel : pour ceux qui ensilent leurs maïs, l'arrêt de l'irrigation se fait 10 à 15 jours avant la date d'ensilage prévue.

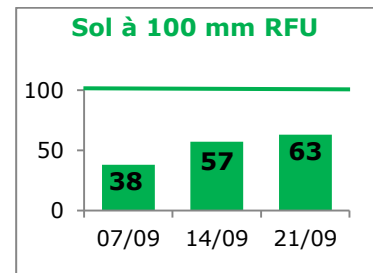
Bilan hydrique au 21 septembre pour un maïs à grains vitreux au Lude



On est à 100% de la RFU max.



On est à 90% la RFU max.



On est à 63% de la RFU max.

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 21/09 = état de la réserve au 14/09 + pluies du 15/09 au 21/09 + irrigation - (Kc (maïs à grains vitreux) x ETP Le Lude du 15/09 au 21/09) = 40 + 11 + 0 - (0.3 x 15) = 46 mm, plafonnés à 40 mm.

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades du maïs

	Levée	4 feuilles	8 feuilles	12 feuilles	16 feuilles	Floraison mâle	Floraison femelle	Fécondation	Soies sèches	Grains laiteux	Grains pâteux	Grains vitreux
Kc	0.4	0.6	0.8	0.9	1.1	1.15	1.1	1.05	1.0	0.8	0.3	
	< Sensibilité au stress hydrique >											

Bilan de la campagne

Bilan hydrique du 1^{er} juin au 21 septembre (pluies - ETP)

Au Lude, pour satisfaire les besoins en eau d'un maïs semé vers le 15-20 avril, il a fallu démarrer l'irrigation la semaine du 14 juillet pour les sols à 40 mm de RFU et 1 semaine après pour les sols à 70 et 100 mm de RFU. Le cumul des pluies sur cette période est de 239 mm. Les besoins en eau étaient de 360 mm. En fonction de la RFU des sols, 4 à 6 tours d'eau ont été nécessaires alors qu'en 2020, on était entre 11 à 12 tours d'eau.

Bilan thermique

La somme des températures base 6 °C est de 1467 °C au Lude (soit 46 °C de plus que la moyenne sur 26 ans).

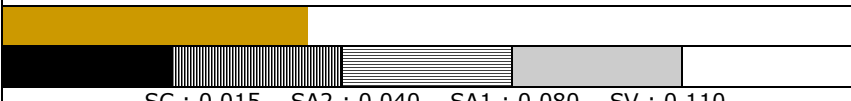
Spécial cénomaneien

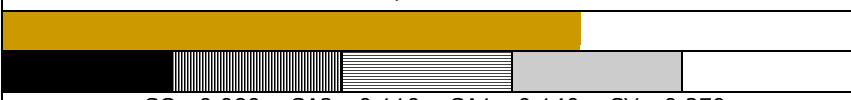
Parcelle de Dissay sous Courcillon (sable limoneux - semis du 3 juin). Les maïs sont à grains pâteux laiteux. Avec les pluies, la réserve du sol est passée à 48% de la RFU. Il faut continuer à surveiller la courbe tant que le grain n'a pas atteint 45/50% d'humidité. La parcelle a déjà reçu 4 tours d'eau (135 mm).

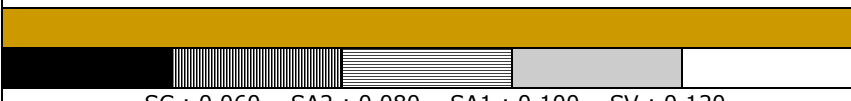
Parcelle de La Chapelle aux Choux (sable limoneux - semis du 19 avril). Les maïs sont au stade grains vitreux. Il a plu. La réserve est à 84% de la RFU. Pour cette parcelle, 4 tours d'eau (environ 146 mm) ont été réalisés pour satisfaire les besoins des maïs.

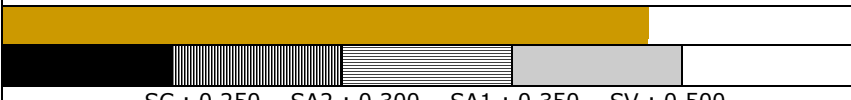
Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

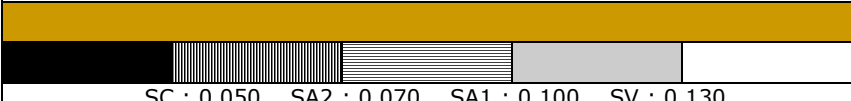
Dès que vous êtes en limitation (ou en répartition des volumes pour la Vègre), vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur sur irrig' eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

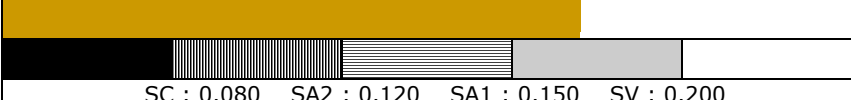
Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.035 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	

Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.192 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	

Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.294 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	

Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.475 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	


Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.190 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	


Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.167 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

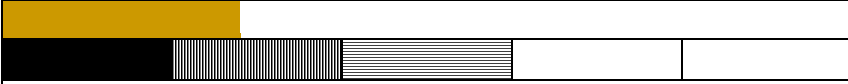
(1): y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.


Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe
SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

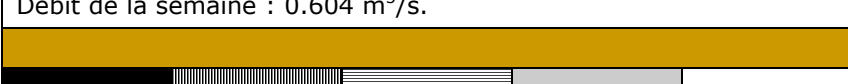
Dès que vous êtes en limitation (ou en répartition des volumes pour la Vègre), vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur sur irrig'eu en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr


Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 7.599 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	

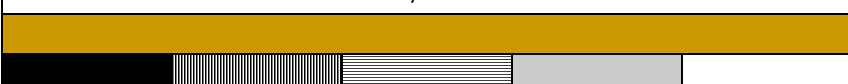
Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 11.414 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	

Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.116 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	

Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.508 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	

Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 0.604 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	

Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : pas de données (cause écourues jusqu'au 15 octobre).	Niveau d'alerte :
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	


Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 13.943 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	


(2): -40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

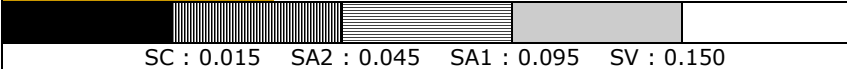
Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe


SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

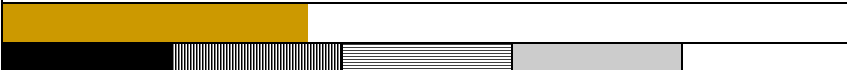
Dès que vous êtes en limitation (ou en répartition des volumes pour la Vègre), vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur sur irrig'eu en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.099 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (3). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.143 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (3). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.032 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 0.737 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : répartition des volumes. Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.149 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

(1): y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

(2): -40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

(3): -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Des écourues sont prévues sur le Loir :

- la Flèche en amont et aval du moulin de la Bruyère du 20/09/21 au 15/10/21,
- Clermont Créans pour le Château de Créans du 20/09/21 au 15/10/21,
- La Chartre sur le Loir (et les communes situées en aval) du 18/09/21 au 03/10/21.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Site du Mans

15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS

Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Laëtitia TEMEN

Comité de relecture : Marion MOINEAU,
Emmanuel MONGE, Laëtitia TEMEN.

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>